

RÉSEAUX COLLECTIFS D'IRRIGATION EN OCCITANIE

ÉTAT DES LIEUX
RÉGIONAL



ÉDITO

L'accès à l'eau pour l'irrigation, et sa gestion collective, sont plus que jamais au cœur de l'actualité. Outil pour répondre au défi de la sécurisation de la production, elle facilite la gestion locale et le partage de la ressource, nécessaires dans un contexte de changement climatique. Acteurs clé de l'aménagement et de la vitalité des territoires, les Associations Syndicales Autorisées (ASA) se sont historiquement vues confier par l'État la mission de gestion de l'eau d'irrigation, qui s'étend au-delà du seul usage agricole.

Sans compter le réseau hydraulique régional et ceux en concession d'état, environ 700 réseaux collectifs maillent le territoire de la région Occitanie. Recenser et améliorer les connaissances de l'ensemble de ces structures et de leurs ouvrages est indispensable pour l'accompagnement de l'irrigation régionale et le pilotage des politiques publiques. C'est dans cet objectif que les Chambres d'Agriculture et fédérations d'ASA ont mené un état des lieux, avec le soutien financier de la Région Occitanie et des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse. Cette première photographie du patrimoine hydraulique régional et toutes les informations récoltées dans le cadre de cet état des lieux sont autant de connaissances au service des projets de territoire.

Les ASA, qui restent un outil moderne notamment plébiscité pour la gestion des périmètres les plus récemment équipés pour l'irrigation, doivent pouvoir continuer à s'adapter. Les résultats de leur modernisation, le plus souvent remarquables sur le plan technique, sont également le fruit d'évolutions opérées en parallèle dans leurs modalités de gestion administrative et financière.

Mutualisation, professionnalisation... l'état des lieux propose des axes de travail pour

l'accompagnement des structures collectives. Des innovations sont en cours et à poursuivre dans une dynamique d'adaptation des réseaux face aux défis qui les attendent. Les Chambres d'Agriculture et fédérations d'ASA restent aux côtés des agriculteurs et des structures collectives qu'ils ont créées pour les accompagner dans une gestion optimale de l'eau dans les territoires.

Denis Carretier, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie

L'IRRIGATION COLLECTIVE EN OCCITANIE



55%
des irrigants
ont accès à
un réseau collectif



1 ha
irrigué sur 2
à partir d'un
réseau collectif
soit à minima
120 000 ha



700
réseaux
collectifs



90%
des réseaux
collectifs
sont des ASA
(Associations
syndicales
autorisées)

CONTEXTE

L'irrigation est un facteur essentiel de production pour les exploitations agricoles en Occitanie. **30 % des agriculteurs d'Occitanie ont accès à l'irrigation et 10% de la SAU est irriguée^[1]**. Indispensable pour les productions à haute valeur ajoutée comme l'arboriculture, le maraîchage ou les semences, elle permet également de sécuriser le rendement et la qualité des cultures, des fourrages et du vignoble.

L'irrigation collective est particulièrement présente dans la région : **la moitié des surfaces irriguées des exploitations le sont grâce à un réseau collectif^[1]. 35 % des ASA d'irrigation de France sont situées en Occitanie**. Les aménagements hydrauliques collectifs permettent un accès plus large des exploitations à la ressource en eau réduisant ainsi les inégalités spatiales en termes économique et social.

L'irrigation collective connaît un regain d'intérêt avec le développement de réseaux pour l'irrigation du vignoble. Plus de 10 000 ha de nouveaux périmètres ont été créés entre 2012 et 2020 en Languedoc-Roussillon.

À côté du réseau hydraulique régional géré par BRL, et de ceux en concession d'état gérés par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) environ **700 réseaux**, souvent méconnus, maillent le territoire. **Ils participent à son aménagement et jouent un rôle prépondérant dans la gestion de l'eau**.

Il existe deux types de réseaux; d'une part les **canaux gravitaires** : l'eau est amenée à la parcelle sans pompage par un canal, et d'autre part les **réseaux sous pression** : l'eau est pompée et acheminée par des canalisations. Certains réseaux mixtes, où l'eau est pompée dans un canal, ont été comptés comme des réseaux gravitaires. Les deux types de réseau se répartissent sur les deux grands bassins versants de la région, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée. Si les réseaux sous pression

sont présents sur l'ensemble des départements, les canaux gravitaires sont pour l'essentiel situés sur les 4 départements de la frange méditerranéenne et en Hautes-Pyrénées.

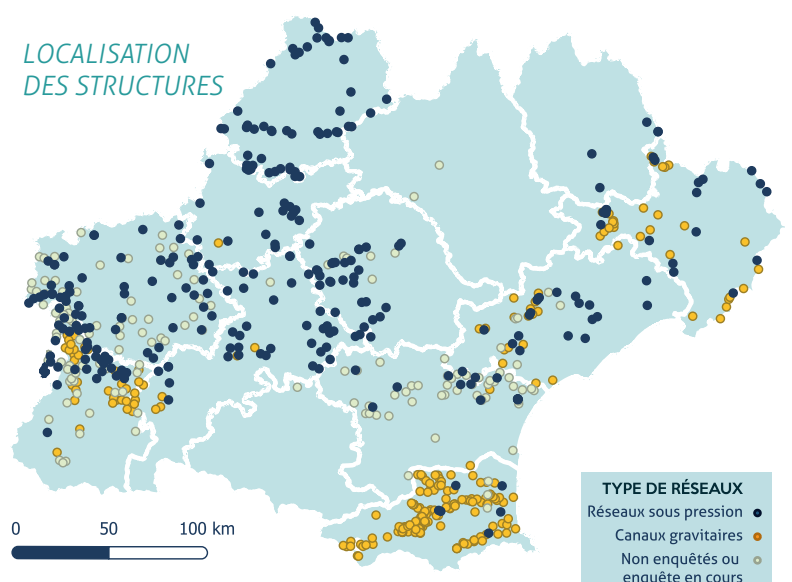
Afin de mieux connaître localement ces réseaux, leurs ouvrages, leur fonctionnement et identifier leurs besoins, un **état des lieux** a été mené de 2019 à 2021 par les Chambres d'Agriculture d'Occitanie avec l'appui d'une union et d'une fédération d'ASA (UASA46 et FDAI34).

OBJECTIFS

- Améliorer la **connaissance des réseaux** collectifs d'irrigation, afin de :
 - disposer de références techniques, économiques et sur la gestion administrative
 - améliorer la visibilité des structures collectives
 - permettre aux structures de se situer vis-à-vis de structures similaires
- Renforcer l'**accompagnement** des structures d'irrigation collective

RÉSULTATS

- Des données à jour et homogènes réunies dans **une base de données unique** à l'échelle de la région Occitanie
- **Une analyse régionale** de ces données
- **Un premier diagnostic** de la situation des structures d'irrigation collective
- **Une cartographie** des réseaux à l'échelle de la région



MÉTHODE

Les données de l'état des lieux sont issues **d'enquêtes réalisées** auprès des présidents de structures collectives d'irrigation **par les Chambres Départementales d'Agriculture, l'UASA du Lot et la FDAI34 entre 2019 et 2021**. Elles ont été complétées par des données des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région, des OUGC (Organismes Uniques de Gestion Collective) et des Chambres d'Agriculture. Les Chambres d'agriculture de l'Ariège et de l'Aveyron, ayant très peu de réseaux collectifs sur leur territoire, n'ont pas mené d'enquêtes. Celle de l'Aude est en train de les réaliser : les résultats de ce territoire ne sont pas inclus dans cette synthèse.

Déjà documentés, le réseau hydraulique régional géré par BRL, et ceux en concession d'état gérés par la CACG n'ont pas été enquêtés dans le cadre de cette étude. Si par manque de temps principalement, toutes les structures n'ont pas pu être enquêtées dans tous les départements, très peu de structures contactées ont refusé de participer à l'enquête.

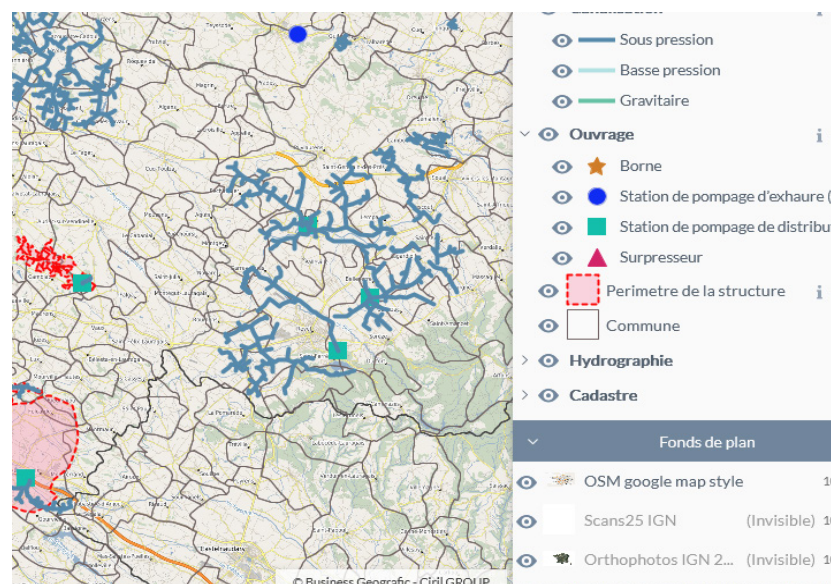
Le questionnaire d'enquête, établi au niveau régional, **interroge les structures dans toutes leurs dimensions** : l'administration et la gestion des structures, les ouvrages, la ressource, les réseaux et leur fonctionnement, des indicateurs économiques tels que le rôle, les tarifs et la santé financière, les travaux effectués et les attentes des gestionnaires en terme d'accompagnement. Sur les 700 structures collectives présentes en région, 434 ont été enquêtées. *Les taux de réponse pour chaque question posée sont variables, d'où l'affichage de l'échantillon qui donne la part de structures enquêtées ayant renseigné l'information.*

L'analyse régionale est enrichie de l'expertise des correspondants départementaux et des échanges avec le comité de suivi mis en place pour l'étude (Conseil Régional, Agences de l'Eau, DRAAF, DREAL, Institut technique et Organismes de recherche) sous pilotage de la Commission Environnement de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie. Au total, plus de **40 collaborateurs et partenaires ont été mobilisés pour l'étude**.

UN OUTIL EN LIGNE CONSTRUIT POUR L'ÉTUDE

Développée pour l'étude, la **plateforme GEO** permet, via son **interface SIG**, de saisir les informations collectées lors des enquêtes pour les rassembler et les stocker dans une **base de données unique**.

L'outil permet également la localisation des structures, de leurs périmètres, des ouvrages et des réseaux pour aboutir à une **cartographie régionale des réseaux**.



CAPTURE D'ÉCRAN DE LA PLATEFORME GEO



PRINCIPAUX RÉSULTATS

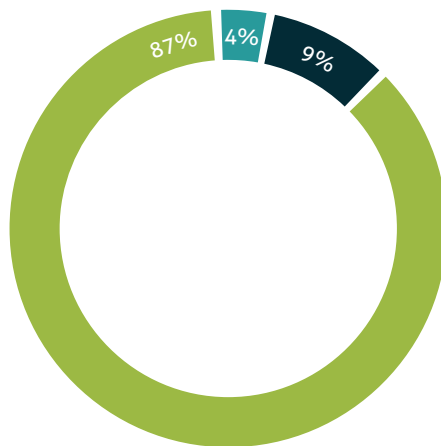
LES STRUCTURES ENQUÊTÉES

Sur les **434 structures** enquêtées:

- **231 structures** gèrent des **canaux gravitaires**
- **203 structures** gèrent des **réseaux sous pression**
- **91 % des structures** enquêtées sont des associations syndicales de propriétaires, autorisées (ASA) ou libres (ASL). Les autres correspondent à des communes, syndicats intercommunaux ou des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

STATUTS JURIDIQUES DES STRUCTURES

- ASA
- ASL
- Autre



UNE GRANDE DIVERSITÉ DE TAILLES

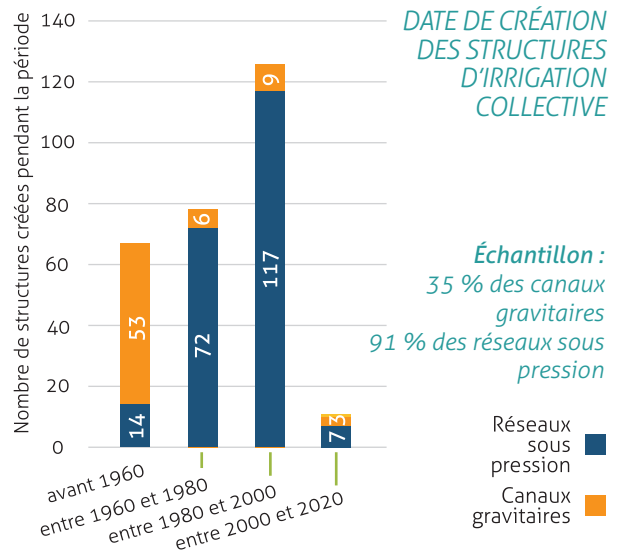
Les périmètres syndicaux représentent l'ensemble des parcelles comprises dans une ASA. Par extension, on parle aussi de périmètre pour les surfaces gérées par les autres types de structures collectives (ASL, communes..).

La variabilité des périmètres au sein de la région est représentative de la diversité des structures. Sur les 100 000 ha enquêtés, le plus petit périmètre est de 0,24 ha et le plus grand de 7 000 ha. La moyenne pour les canaux gravitaires est de 216 ha et pour les réseaux sous pression de 480 ha.

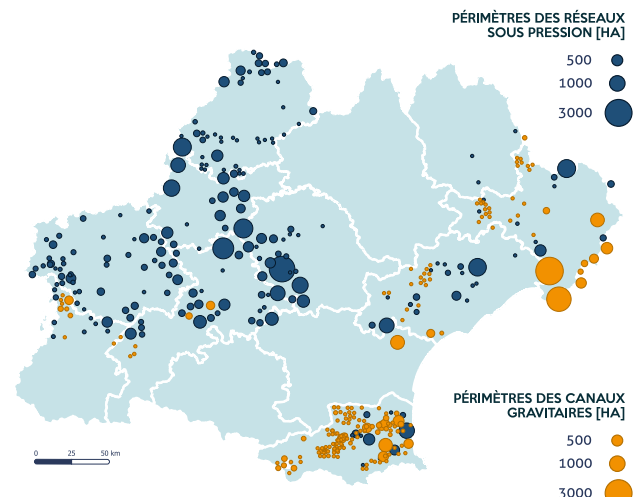
DATE DE CRÉATION DES STRUCTURES

La construction des ouvrages des canaux gravitaires peut remonter à des périodes très anciennes, certains datant du Moyen-Âge. La date précise de création étant souvent mal connue, le nombre de structures l'ayant renseigné est faible. Les réseaux sous pression sont quant à eux plus récents.

La question de la modernisation se pose pour les deux types de réseaux, afin d'améliorer leur fonctionnement, réaliser des économies d'eau et s'adapter au changement climatique.



SURFACE DES PÉRIMÈTRES DES STRUCTURES



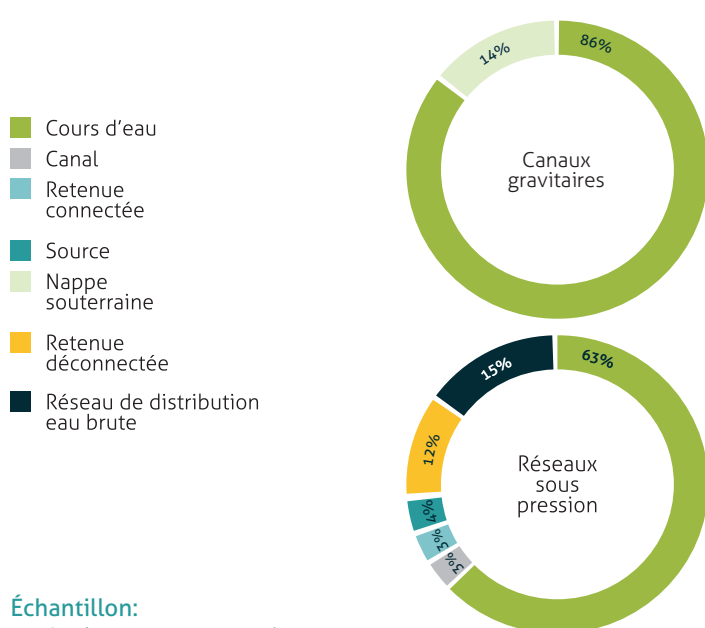
DES PRÉLÈVEMENTS MAJORITAIREMENT EN EAUX DE SURFACE

Côté Adour-Garonne, la part de prélèvements dans des cours d'eau est en diminution au profit des retenues, avec aujourd'hui 65 % des prélèvements dans des cours d'eau et 28 % dans des retenues, contre 84 % des prélèvements dans des cours d'eau et 10 % dans des retenues en 2007 d'après un état des lieux effectué en Midi-Pyrénées^[2]. Des mesures de substitution sont financées par les pouvoirs publics.

Parmi les prélèvements en cours d'eau, ceux en cours d'eau réalimentés seraient à distinguer de ceux en cours d'eau non réalimentés en raison d'une meilleure sécurisation de l'accès à la ressource en eau, enjeu majeur pour les usagers. Les taux de remplissage de cette information dans les enquêtes ne permettent pas de connaître la part de prélèvements dans les cours d'eau réalimentés à l'échelle de la région.

Côté Rhône-Méditerranée, des réseaux sous pression se développent et des structures sont créées à partir d'une connexion sur des réseaux de distribution d'eau brute (par exemple, des ASA sont créées à partir d'Aqua Domitia).

RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR LES RÉSEAUX SELON LE TYPE DE RÉSEAU ET LE TYPE DE RESSOURCE



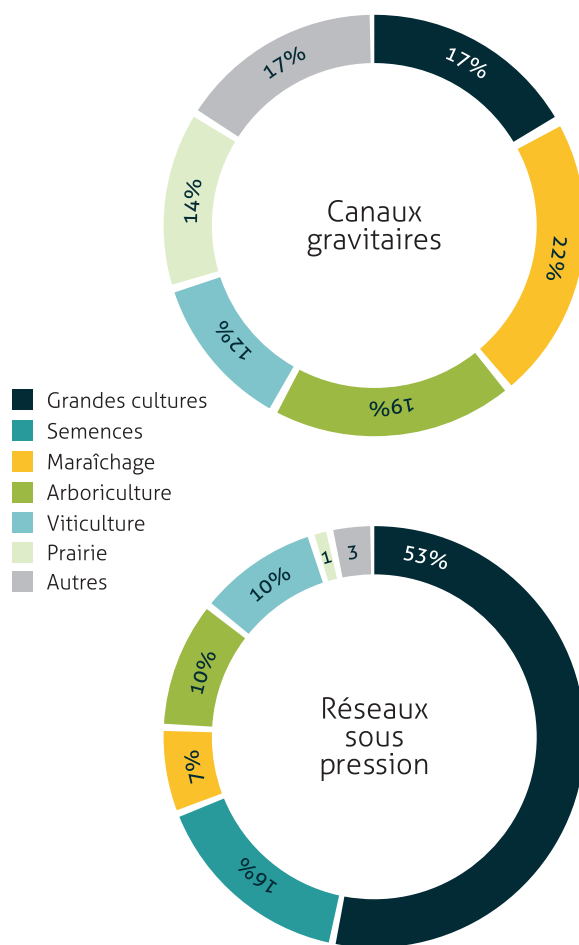
Échantillon:

50 % des structures représentant :
33 % des volumes prélevés par des canaux gravitaires
85 % des volumes prélevés par des réseaux sous pression

DES CULTURES IRRIGUÉES VARIÉES

Les productions irriguées par des canaux gravitaires sont diversifiées. Pour les réseaux sous pression, on remarque la dominance des grandes cultures et de la production de semences. On constate que l'irrigation collective joue un rôle prépondérant pour les filières fruits et légumes. A noter également, en réponse à une demande plus récente, le développement de réseaux pour l'irrigation du vignoble au goutte-à-goutte.

RÉPARTITION DES SURFACES IRRIGABLES PAR TYPE DE CULTURE



Échantillon:

91 % des structures représentant :
86 % de la surface irriguée des canaux gravitaires
58 % de la surface irriguée des réseaux sous pression

DES CULTURES ET DES JARDINS : UNE DIVERSIFICATION DES TYPES D'USAGERS.

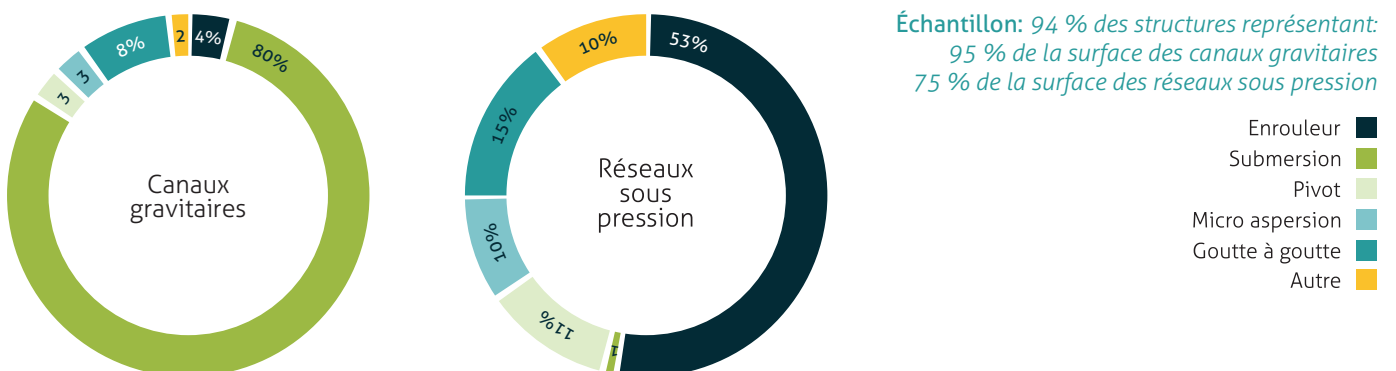
Si en termes de part de surface, l'usage agricole reste très largement dominant, en revanche, sur les 45 000 adhérents des structures de l'échantillon, **40 % sont des particuliers non agriculteurs** qui ont un potager ou un jardin.

Cette diversification des types d'usagers est expliquée dans l'état des lieux mené en Midi-Pyrénées en 2007^[2] ainsi que dans une étude menée sur le bassin méditerranéen en 2009^[3] par l'augmentation de l'urbanisation, la diminution des surfaces agricoles, la diversification des usages de l'eau et les adhérents agricoles sans succession.

DES MODES D'IRRIGATION ET DE DISTRIBUTION TRÈS LIÉS AU TYPE DE RÉSEAU

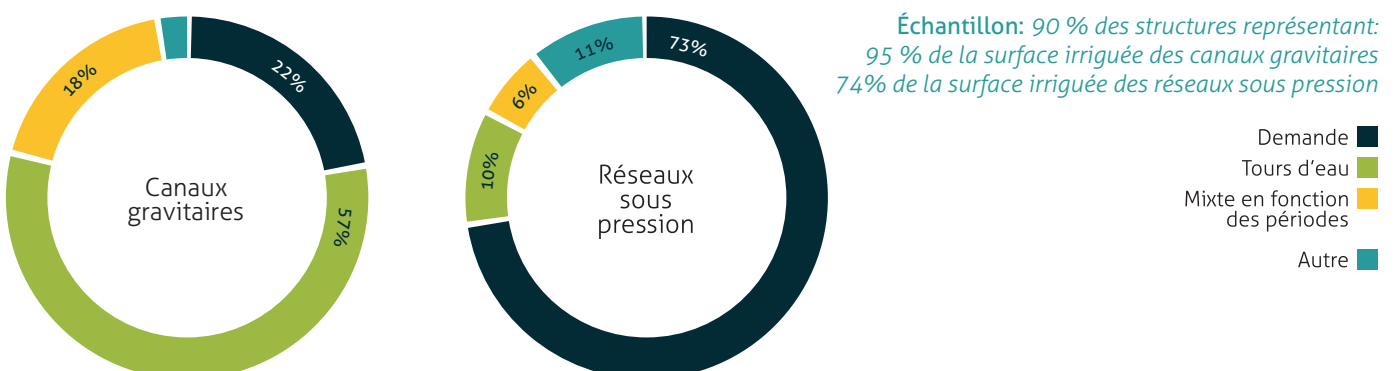
Les canaux gravitaires sont conçus, à l'origine, pour l'irrigation par submersion. Pour des questions de diminution de leur impact sur les cours d'eau, mais également en raison du développement de la micro-irrigation, une partie de ces structures a engagé des travaux de modernisation, allant pour certaines jusqu'à la conversion à l'irrigation sous pression. L'abandon du gravitaire n'est pas sans enjeux dans certains territoires. Par le rechargement des nappes, l'irrigation gravitaire est au centre d'équilibres complexes entre eaux superficielles et eaux souterraines. 20 % des surfaces irriguées par des canaux gravitaires pratiquent aujourd'hui de l'irrigation sous pression (goutte-à-goutte, pivot, enrouleur, micro-aspersion). Sur les réseaux sous pression, l'enrouleur est prédominant (plus de la moitié des surfaces) et la micro-irrigation représente le quart des surfaces.

RÉPARTITION DES SURFACES IRRIGUÉES SELON LE MODE D'IRRIGATION



Les $\frac{3}{4}$ des surfaces des canaux fonctionnent par tours d'eau en raison du dimensionnement des canaux. Les réseaux sous pression fonctionnent principalement à la demande (73 %). 10 % des surfaces sont néanmoins irriguées par tours d'eau du fait du dimensionnement des installations de pompage et du réseau qui ne permettent pas d'alimenter tout le monde en même temps.

RÉPARTITION DES SURFACES IRRIGUÉES SELON LE MODE DE DISTRIBUTION



DEUX PRINCIPAUX TYPES DE TARIFICATION

Monôme, binôme, de quoi parle-t-on ?

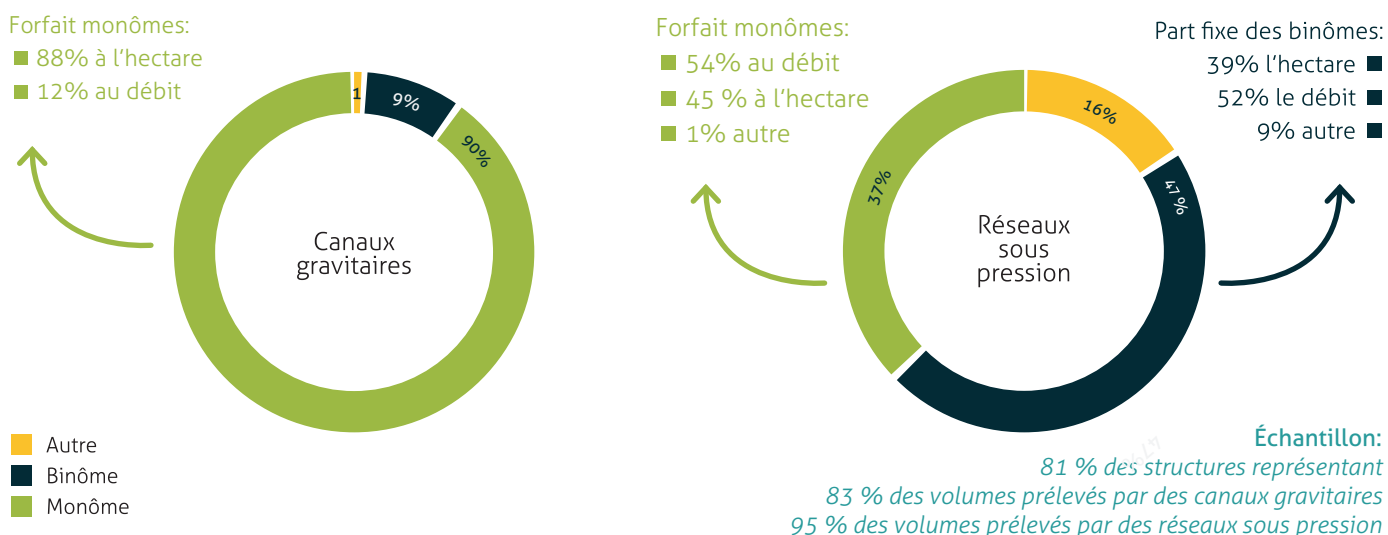
■ La **tarification monôme** permet de répartir les charges en fonction des souscriptions (surfaces ou débits souscrits, parts du volume d'une retenue). La **consommation en eau n'entre pas en jeu** dans le prix que paie l'adhérent de l'ASA. La tarification est donc basée uniquement sur la capacité à utiliser le réseau d'irrigation.

■ La **tarification binôme**, quant à elle, comprend une part fixe en fonction des souscriptions

(parts, surfaces ou débits souscrits) à laquelle se rajoute une **part variable dépendant directement de la consommation en eau de l'adhérent**. Dans la plupart des cas, la part fixe couvre les charges fixes (assurance, frais de secrétariat et de comptabilité, redevance occupation du Domaine Public Fluvial, emprunt, abonnements dont énergie, frais de mission, salaires, etc...) et la part variable couvre les charges inhérentes directement à la consommation en eau (redevances Agence de l'Eau, énergie...). La tarification est basée à la fois sur la capacité à utiliser le réseau et sur l'usage fait du réseau d'irrigation.

Source : UASA du Lot

RÉPARTITION DU VOLUME PRÉLEVÉ PAR TYPE DE TARIFICATION



La tarification monôme est prépondérante pour les canaux gravitaires ce qui peut, entre autres, être expliqué par la difficulté de comptabiliser l'eau prélevée. **Pour les réseaux sous pression, la moitié des volumes sont facturés selon une tarification binomiale.** Parmi les «autres» modes de tarification, on retrouve des forfaits fixes (répartition des charges entre tous les adhérents), des tarifs à l'heure d'arrosage, selon le nombre de vaches ou selon le type de culture.

En comparaison avec 2007^[2], sur le bassin Adour-Garonne, la tarification binôme est en augmentation. Cela s'explique, notamment par la politique de financement de matériel facilitant le comptage des volumes de manière individuelle, qui a permis aux structures de passer d'une tarification monôme à binôme dans les années 2010.

La tarification joue un rôle essentiel dans l'équilibre financier des structures. Idéalement, en plus d'assurer leur fonctionnement, la tarification doit leur permettre d'effectuer l'entretien et la maintenance des installations. Dans les enquêtes, 6,5% seulement des structures déclarent amortir leurs ouvrages ou faire des provisions pour le renouvellement.

L'amortissement, une pratique délaissée par les ASA ?

Témoignage de Sylvain Vermande, UASA du Lot

« **L'amortissement** est un terme comptable qui définit la perte de valeur d'un bien immobilisé du fait de l'usure du temps ou de l'obsolescence. Il permet d'étaler le coût d'un investissement sur sa durée d'utilisation et de dégager des ressources destinées à le renouveler. L'intérêt d'amortir est de déduire chaque année un montant du bénéfice imposable. Or, une ASA n'étant pas fiscalisée, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

La dotation annuelle d'amortissement de la totalité des infrastructures peut s'avérer élevée et entraîner une augmentation du montant de la redevance d'irrigation, dans la mesure où un budget doit être voté à l'équilibre. Or, une ASA ne peut pas, ou tout au moins dans des conditions restreintes, effectuer des placements financiers.

Dans un contexte où les taux d'intérêt sont bas (moins de 1%) et où les ASA ne doivent pas souscrire d'assurance emprunteur, **la réalisation d'un emprunt paraît bien plus rentable financièrement pour moderniser les installations.** C'est ce que nous faisons sur le département du Lot.»

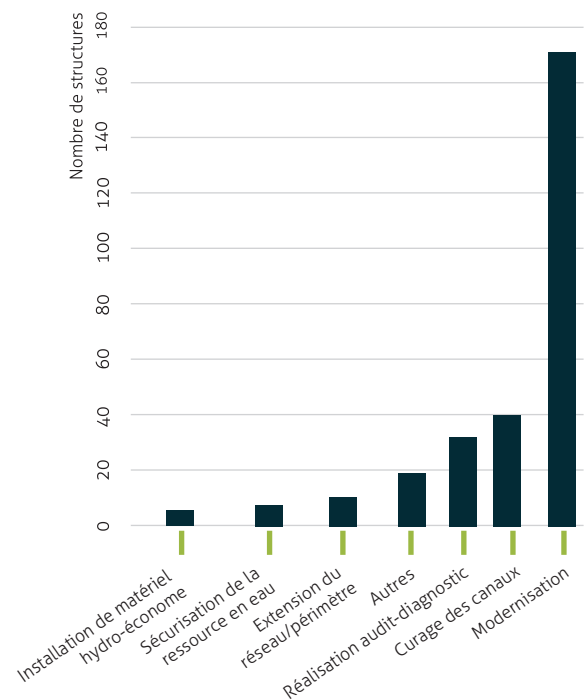
DES RÉSEAUX QUI SE MODERNISENT

Entre 2010 et 2020, des travaux ont été effectués par 225 des 434 structures enquêtées: **39,2%** d'entre elles **ont réalisé des travaux de modernisation** des réseaux et/ou des installations de pompage. La modernisation de réseaux est soutenue par des financements (fonds européen FEADER, Régions, Agences de l'Eau et Départements), notamment dans le cadre des Programmes de Développement Ruraux (PDR). Les PDR permettent également le financement de travaux de substitution et de sécurisation de la ressource et de création de stockages collectifs.

Dans le futur :

Concernant les canaux gravitaires, 18 % d'entre eux prévoient des travaux d'entretien et de modernisation dans les années à venir. Dans le cas des réseaux sous pression, 39 % prévoient de la modernisation et 16 % des travaux d'extension de leur réseau.

TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES STRUCTURES D'IRRIGATION COLLECTIVE



Quelle modernisation pour les structures collectives ?

Témoignage de Muriel Leroux, Chambre d'Agriculture du Gard

«La Chambre d'Agriculture du Gard, au travers son accord cadre avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, accompagne depuis 9 ans les structures collectives d'irrigation qui souhaitent se mettre en règle au regard de la législation et/ou moderniser leurs réseaux, générant ainsi des économies d'eau. Désormais, la majorité des canaux gravitaires agricoles sont maintenant équipés d'échelles limnimétriques qui ont été tarées, permettant de mieux connaître les volumes bruts effectivement prélevés sur le milieu. Certains canaux gravitaires ont opté pour des travaux de busage ou d'étanchéification du linéaire tandis que d'autres ont choisi d'abandonner le canal en le substituant par un pompage direct. Un réseau sous pression des années 60, après une étude diagnostic, a modernisé sa station de pompage et repris la portion de linéaire qui comportait le plus de fuites. **L'ensemble des travaux menés par ces structures a permis la diminution annuelle des prélèvements d'eau de plus de 13 millions de m³.**»

ACCOMPAGNEMENT

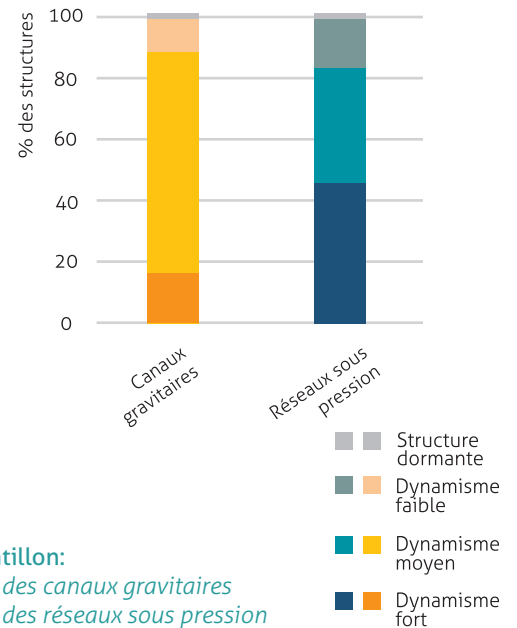
DES STRUCTURES AU DYNAMISME HÉTÉROGÈNE

Plusieurs éléments influencent le dynamisme d'une structure:

- **Son organisation interne** : les présidents ont un rôle prépondérant dans la gestion de la structure dont ils centralisent les connaissances et les compétences. Le partage des tâches et des responsabilités au sein des structures n'est pas toujours équitable.
- **L'importance du bénévolat**: les structures sont dépendantes du temps que les adhérents peuvent y consacrer.
- **Le renouvellement des générations** : un enjeu pour les structures lorsqu'elles doivent trouver un successeur à un président souvent en place depuis de nombreuses années. La diminution générale du nombre d'agriculteurs, couplée à la montée en puissance des propriétés secondaires dans certains secteurs, fait que les forces vives évoluent au sein des ASA.
- **La volonté de s'intégrer dans un collectif** : les contraintes de l'appartenance à un collectif peuvent pousser certains usagers à développer des solutions d'irrigation individuelles complémentaires.
- **L'accompagnement** dont elles bénéficient.
- **La tension sur l'accès à la ressource** et son utilisation.

S'il n'existe pas de définition exacte des niveaux de dynamisme, certains critères permettent de l'évaluer comme par exemple la santé financière de la structure ou le respect des obligations légales telles que la mise à jour de leurs statuts, l'organisation annuelle d'une assemblée générale. Les structures considérées comme les plus dynamiques sont celles qui investissent, ont des projets et une vision à long terme de leur développement. L'évaluation du dynamisme suivant une échelle allant de «dormante» à «dynamique» reste évidemment subjective. On observe cependant une plus grande part de «dynamisme fort» parmi les réseaux sous pression et une petite part de «dynamisme faible» pour les deux types de structures. Il est cependant possible que les réseaux les moins dynamiques soient sous représentés dans cet échantillon, car moins en contact avec les Chambres d'Agriculture et donc enquêtées moins prioritairement.

ÉVALUATION DU DYNAMISME DES STRUCTURES

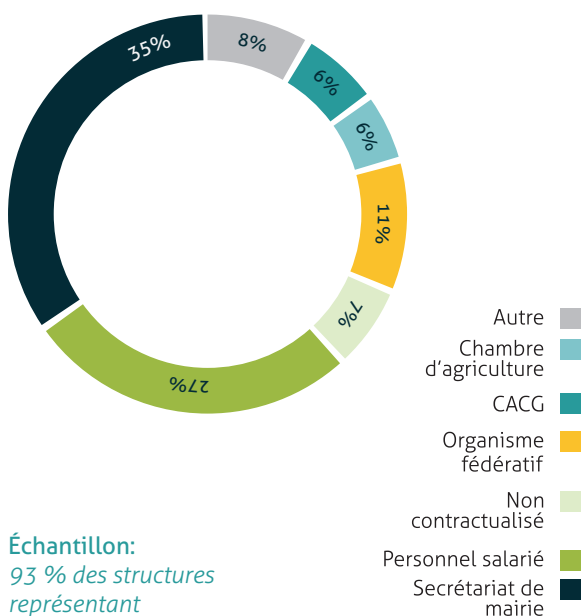


QUI GÈRE LE SUIVI ADMINISTRATIF ET COMPTABLE?

La gestion des structures tend à être de plus en plus déléguée. Aujourd'hui, sur la partie Adour-Garonne, 64 % des structures ont recours à des services spécialisés (Chambres d'Agriculture, organisme fédératif ou secrétariat de mairie). Ce taux n'était que de 33 % en 2007^[2]. 14 % pratiquent la gestion directe (personnel salarié ou non contractualisé) contre 66 % en 2007^[2].

La délégation du suivi à des organismes professionnels est une première étape vers la professionnalisation de la gestion des structures.

SUIVI ADMINISTRATIF ET COMPTABLE DES STRUCTURES



Démarches administratives : une marge de progrès dans l'accompagnement

Plusieurs démarches administratives, dont certaines sont obligatoires, doivent être opérées par les structures. Ces démarches sont plus facilement exécutées par les structures qui bénéficient d'un accompagnement.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- **La mise à jour des statuts des ASA** : selon l'ordonnance du 1er juillet 2004, les ASA doivent avoir mis à jour leurs statuts avant mai 2008. **83 % d'entre elles l'ont fait**, avec des taux nettement plus élevés dans les départements où elles sont accompagnées.
- **La souscription d'une assurance** : **86 %** des structures enquêtées ont une assurance responsabilité civile et 33 % des structures ont également une assurance bris de machine et/ou dommages aux biens et/ou protection juridique, ce qui laisse 14 % d'entre elles sans aucune assurance.
- **L'énergie** : **60 % des réseaux sous pression** enquêtés font appliquer le taux réduit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) à laquelle ils sont éligibles en tant qu'utilisateurs électro-intensifs. Cette taxe est payée par les structures consommatrices d'électricité et le montant déductible représente 20 à 25% du montant total de leur facture d'électricité.

Dans certains départements, les structures fédératives ou les Chambres d'Agriculture ont mis en place des politiques d'accompagnement. C'est le cas dans le Gers où l'accompagnement de la Chambre a permis, au final, à 98 % des structures de bénéficier du taux réduit de la TICFE. Dans l'Hérault également où, la Chambre a aidé les ASA dans l'actualisation de leurs statuts : toutes les structures enquêtées ont indiqué des statuts à jour.

Comment bénéficier du taux réduit de TICFE ?

Témoignage de Maëlys Marage, Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

« La réalisation des démarches pour l'application du taux réduit de la TICFE est une prestation de service proposée par la Chambre depuis 2016. Pour l'année 2021, des demandes de remboursement de la TICFE ont été réalisées pour 13 ASA, dont 12 sont en suivi comptable et administratif par la chambre. Toutes les structures suivies par la chambre sont démarchées pour leur proposer la prestation. A titre d'exemple, une ASA d'une dizaine de membres a pu récupérer en 2019, 1/3 du montant total de ses charges d'électricité de l'année précédente.»

IMPORTANCE DES STRUCTURES FÉDÉRATIVES

Les Chambres d'Agriculture appuient les structures collectives au cas par cas selon leurs besoins. Dans certains départements, d'autres organisations sont en place, faisant appel à des prestataires.

L'état des lieux a également démontré l'importance des structures fédératives (associations, fédérations départementales ou unions d'ASA...) qui regroupent toutes ou une partie des structures d'un département. Ces regroupements permettent la mutualisation des moyens humains ou d'outils de gestion et répondent à une recherche d'autonomie de la part des structures. Ils participent à la professionnalisation de la gestion, leur permettent de mener des projets plus importants, d'être accompagnées dans leurs démarches administratives, leurs demandes de subvention, leurs questionnements techniques et de connaître leurs droits et leurs devoirs syndicaux. À ce jour, 7 départements d'Occitanie en sont dotés.

Certaines structures, historiquement ancrées dans le territoire, ont du personnel professionnel, comme c'est le cas dans le Lot. Plus récemment, à l'exemple des Pyrénées-Orientales, des associations ont été créées à l'échelle des bassins versants avec comme premier objectif d'augmenter la représentativité et le poids politique des ASA et canaux dans la gestion locale de l'eau.

Intérêts d'une union d'ASA

Témoignage d'Hervé Cleedel, président de l'ASA du Plateau du Pigeon (100 adhérents pour un réseau de plus de 80 km) membre de l'UASA du Lot

«Tous ensemble, les irrigants peuvent payer 3 professionnels qui s'occupent de la gestion administrative, aident à mettre en place les tours d'eau, connaissent les financements auxquels l'ASA a droit et l'épaulent pour remplir les dossiers pour en bénéficier.

Par ailleurs, le fait de se regrouper (41 ASA font partie de l'Union) permet de peser dans les décisions politiques, de défendre nos intérêts communs et de bénéficier d'une meilleure visibilité médiatique. L'adhésion est un soutien et un soulagement. Bien que l'adhésion ait un prix, cela nous coûterait bien plus cher de ne pas y adhérer.»

En effet, l'UASA permet à l'ASA du Plateau du Pigeon de faire les démarches pour bénéficier du taux réduit de la TICFE et ainsi économiser chaque année un montant 4 à 6 fois plus élevé que les coûts réunis de l'adhésion à l'UASA et de la délégation de la gestion administrative et comptable de l'UASA. Sans compter les économies supplémentaires permises par des groupements d'achat de matériel d'irrigation (au moins 20 % d'économies), d'assurance, d'énergie...



Intérêts d'une fédération de canaux :

Témoignage de Baptiste Cribaillet, syndic titulaire à l'ASA du Canal des Albères, qui fait partie de l'association.

Dans les Pyrénées-Orientales, 3 associations sont en cours de création. Localement, la tempête Gloria qui a occasionné d'importants dégâts sur les canaux, en a été l'élément déclencheur. La Chambre d'Agriculture, très impliquée pour appuyer les canaux, a alors sollicité les élus locaux qui ont pris la décision de la mandater pour réaliser le travail d'animation nécessaire à l'émergence d'une fédération des canaux.

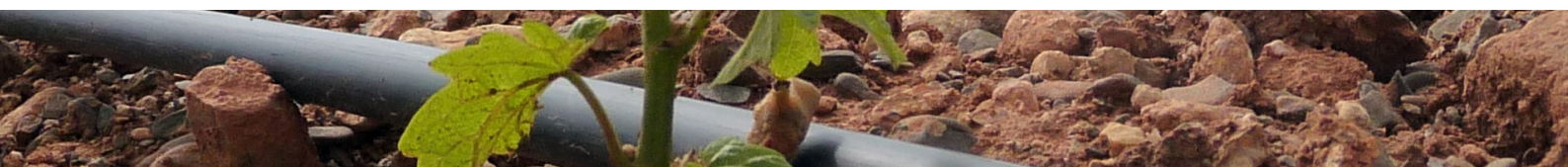
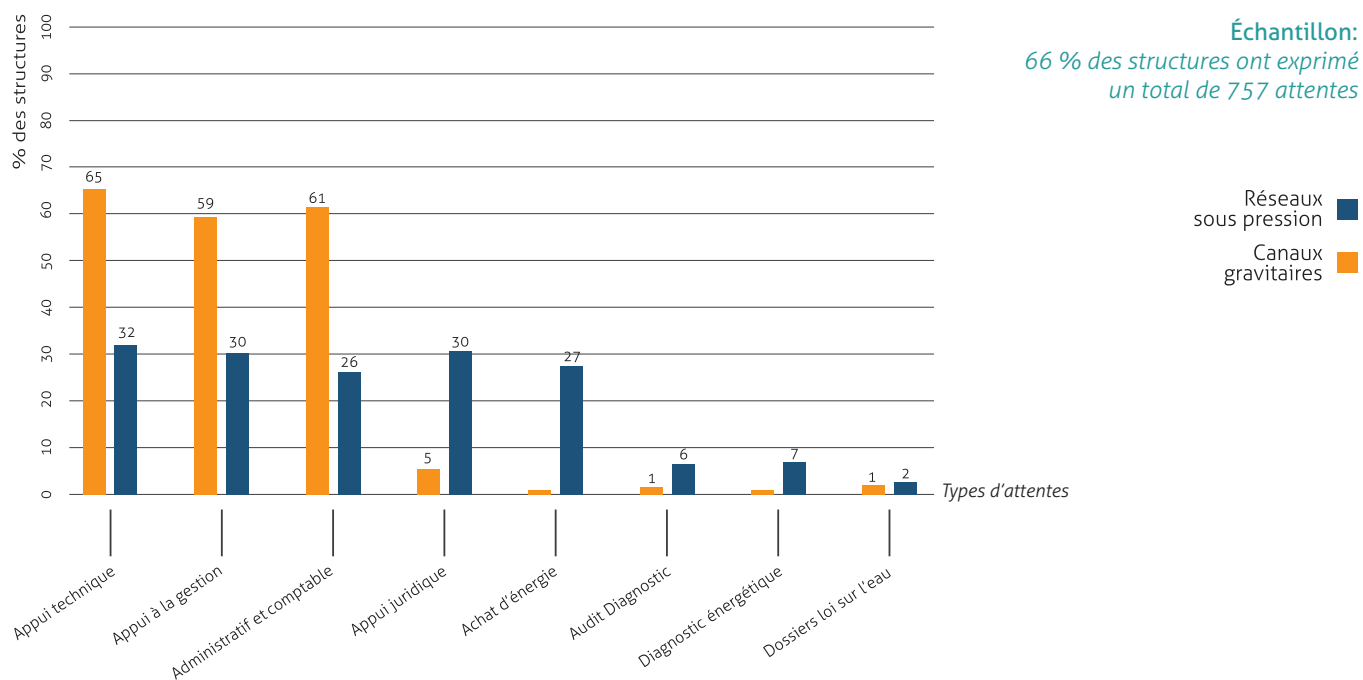
L'association des canaux de la Vallée du Tech a vu le jour durant l'hiver 2019-2020. « L'association a permis aux utilisateurs de l'eau du Tech de se rencontrer et de

communiquer plus facilement. Les objectifs de l'association sont la communication et l'entente, qui sont nécessaires pour améliorer la gestion de l'eau à cause des années de plus en plus sèches qu'on subit. Elle a permis moins de contentieux, moins de suspicion, des relations plus fluides. L'adhésion à l'association correspond pour l'ASA à une participation financière à hauteur de 1% de son budget. Si ce montant ne permet pas à l'association de disposer d'un gros budget, il reste supportable par les structures adhérentes. »

BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

Les gestionnaires de structures ont des **attentes fortes en matière d'accompagnements**. 2/3 ont exprimé des besoins lors des enquêtes. Globalement, malgré des **situations variables** en termes de taille, de systèmes de fonctionnement et d'ouvrages hydrauliques à gérer, les structures d'irrigation collective partagent des attentes d'accompagnement technique, administratif, comptable, juridique ou pour l'achat d'énergie.

PROPORTION DE STRUCTURES AYANT EXPRIMÉ DES ATTENTES DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES

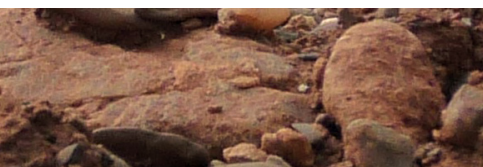
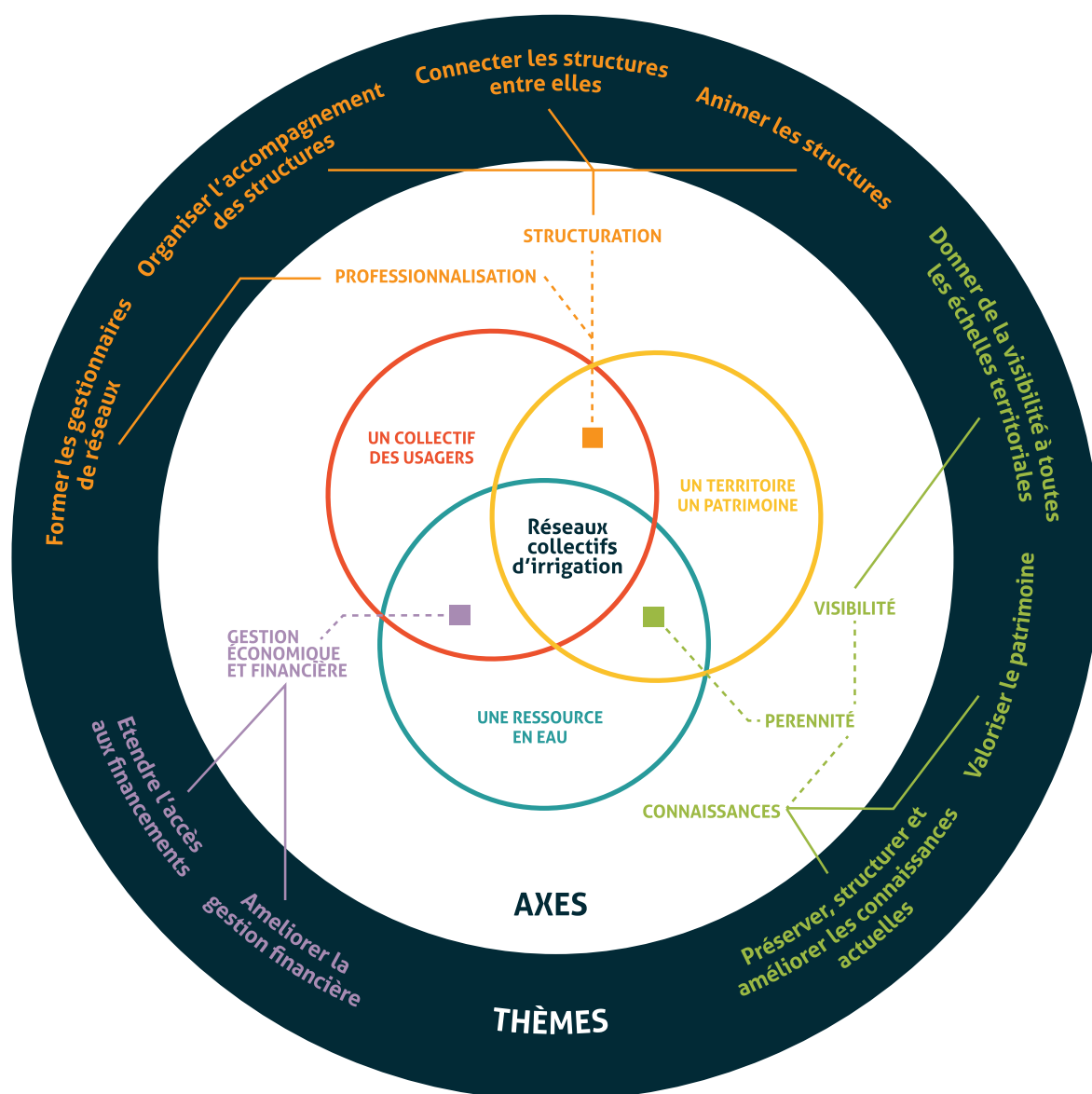


DIAGNOSTIC ET PISTES D' ACTIONS

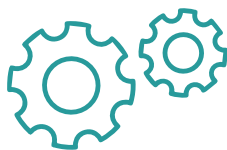
À partir des constats et de l'analyse des données de l'état des lieux, des attentes exprimées par les structures, complétées par les échanges avec les élus, experts et partenaires, un diagnostic est établi et des pistes d'actions sont proposées.

Celles-ci sont centrées sur les missions des structures d'irrigation collective: le service aux adhérents, la gestion équilibrée de la ressource en eau et la gestion d'un patrimoine hydraulique structurant le territoire, assurées par un collectif d'usagers.

PISTES D' ACTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'IRRIGATION COLLECTIVE



ANIMER ET STRUCTURER



L'organisation de l'appui, que ce soit par la création d'une structure fédérative, par des prestations des Chambres d'Agriculture ou d'autres partenaires, permet que toutes les structures aient accès à un accompagnement de proximité. L'animation des structures est un levier essentiel pour les dynamiser et lancer toutes les autres actions.

Les Chambres d'Agriculture appuient les structures collectives selon les besoins locaux, gèrent le suivi administratif et comptable de certaines d'entre elles et facilitent la création de structures fédératives. Le développement et la formalisation de cette offre pourraient permettre de toucher davantage de structures et de proposer de nouvelles prestations.

GARANTIR LA SANTÉ FINANCIÈRE



Celle-ci peut être améliorée par des formations et une professionnalisation des trésoriers. L'accès aux financements est souvent compliqué pour les petites structures en raison des procédures administratives lourdes, comme celles impliquant de passer par un marché public.

Bien que l'entretien et la maintenance régulière permettent d'éviter des gros travaux et parfois de lourdes interventions, à ce jour, il n'existe pas de financements dans ce sens, ni dans celui des économies d'énergie.

Les Chambres d'Agriculture et fédérations d'ASA accompagnent les structures dans les démarches de demandes de subventions, de récupération de la TICFE ou la négociation de contrats groupés d'énergie. Elles travaillent à la proposition d'évolutions des politiques publiques. Pour compléter cette offre, un travail en profondeur sur la gestion financière des structures serait à mener.

DONNER DE LA VISIBILITÉ



Connaître les réseaux et les ouvrages est essentiel pour le pilotage des politiques publiques: cela permet aux collectivités et aux institutions de prendre la mesure de la richesse liée à la valeur patrimoniale des ouvrages, de leur poids socio-économique et de l'importance de leur rôle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Cette connaissance est également primordiale pour augmenter la visibilité des structures et favoriser leur implication dans la gestion locale de la ressource en eau.

Les données de l'état des lieux participent directement à l'indispensable amélioration de ces connaissances. Pour la suite, des actions de communication permettront de mieux faire connaître les réseaux collectifs à toutes les échelles territoriales.

FORMER ET PROFESSIONNALISER



L'augmentation de l'offre de formation répond au fort besoin de montée en compétence des gestionnaires de structures collectives.

Les Chambres d'Agriculture et fédérations d'ASA proposent, avec l'appui de prestataires, des formations dédiées. De nouvelles formations pourraient être développées pour couvrir les différents champs des besoins, en particulier sur les aspects juridiques ou ceux liés à la gestion des marchés publics.

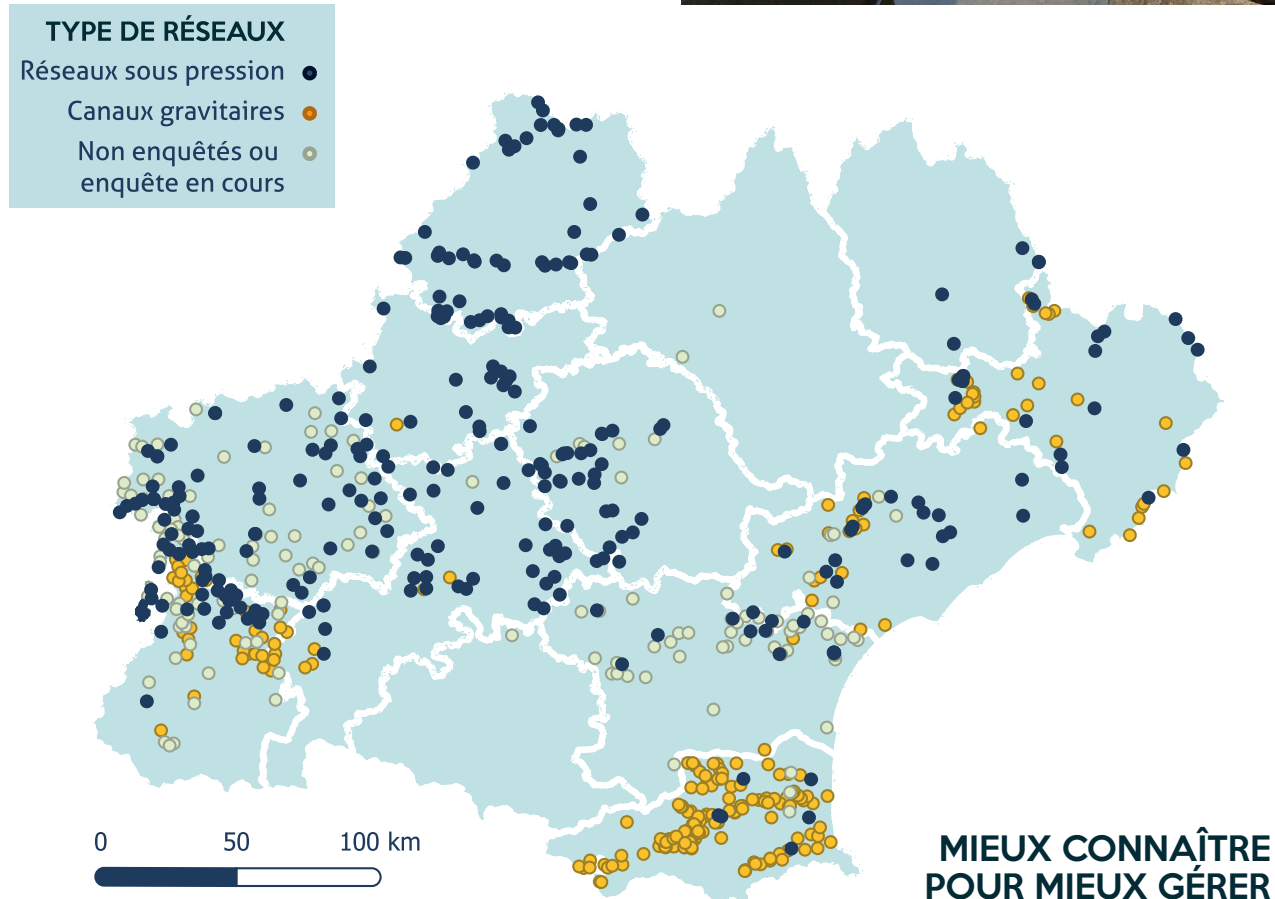


ET APRÈS ?

Ce premier état des lieux des réseaux collectifs de la région Occitanie donne une vision globale de leur situation et des enjeux auxquels ils sont confrontés. Il constitue une base solide qui devra être mise à jour au fil du temps.

Cet état des lieux participe à l'amélioration des connaissances et à l'orientation des politiques publiques pour des structures collectives au service d'une agriculture performante, de territoires dynamiques et d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La dynamique enclenchée doit se prolonger par le renforcement des actions d'accompagnement menées par les Chambres d'Agriculture, les fédérations d'ASA et les pouvoirs publics.



SOURCE DES DONNÉES :

- [1] Agreste, Recensement agricole 2020 résultats provisoires, traitement sriset Occitanie
- [2] Chambre d'Agriculture Midi-Pyrénées, «Quelles stratégies d'action pour les structures collectives d'irrigation en Midi-Pyrénées ? » 2007
- [3] Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises (AIRMF), «Le poids économique, social et environnemental de l'irrigation dans les régions méditerranéennes», 2009

ÉTAT DES LIEUX MENÉ AVEC LA COLLABORATION DE :

Hélène Olive (CA11), Muriel Leroux (CA30), Amandine Bogner (CA30), Guillaume Ferrando (CA31), Mathilde Vergne (CA31), Maëlys Marage (CA31), Thierry Baque (CA32), Claudy Benezeth (CA32), Caroline Dupuis (FDAI34), Marie Ogé-Ganay (CA34), Sylvain Vermande (UASA46), Marie Charreyron (CA48), Christelle Droguet (CA65), Jonathan Pérot (CA66), Jean Bertrand (CA66), Charlotte Gerest (CA66), Anne-Charlotte Pommier-Petit (CA81), Thomas Vergé (CA82), Alexandre Forment (APCA)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :

A. Degroote (CRA Occitanie), S. Vermande (UASA 46), E. Terrien (CA 34), J.C. Petit (CA 34), CA 32, CA 66

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

L'étude est disponible sur le site de
la Chambre Régionale d'Agriculture
d'Occitanie : tinyurl.com/2p9dnax5

RÉDACTION

Chambre Régionale d'Agriculture
d'Occitanie

- Louise Pellaton
- Christophe Lafon
(christophe.lafon@occitanie.chambagri.fr)
- Claire Vingut
(claire.vingut@occitanie.chambagri.fr)

Décembre 2021

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr>

ÉTUDE FINANCÉE PAR

